

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 9 décembre 2022, se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 15 décembre 2022 sous la présidence de Madame BENSARSA REDA, Maire (séance ouverte à 19h40)

Présents : Mme ABBACI, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, M. BRUNIER-COULIN, Mme COSTA, M. COSTES, Mme DIAWARA, M. DOUTEAU, Mme ERFAN, Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER, M. GOMEZ, Mme GUIBLIN, Mme KECHLAL, M. LORIC, Mme MARTINS, M. MONTEIRO, M. NASSE, M. PERRIMOND, M. PLAS, Mme ROBIN, Mme RIVET, Mme ROQUES, M. SAINT-PIERRE, M. SOLIGO, M. VILLEMEUR.

Madame Le Maire n'a pas pris part au vote à la délibération n° 82 « délibération abrogeant la délibération n° 54 du 29 juin 2022 octroyant la protection fonctionnelle à Madame le Maire ».
La présidence a été transférée à M. BENETEAU.

Monsieur DOUTEAU est arrivé à la délibération n° 99 « Subvention versée à l'association « Le T Dansant de Juvisy »

Absents représentés : Mme AVELLANO représentée par M. VILLEMEUR, Mme BEGHE représentée par Mme DIAWARA, M. DI TOMMASO représenté par M. BENETEAU, Mme HURIEZ représentée par Mme COSTA, Mme RIVIER représentée par Mme ABBACI, Mme SERMAGE représentée par Mme ROBIN, M. SOUKOUNA représenté par Mme GUIBLIN.

Absents non représentés :

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	26
Votants	33

- Secrétaire de séance : - Sébastien BENETEAU

Points divers

Madame Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 est approuvé à la MAJORITE (26 POUR, 3 CONTRE : M. PLAS, Mme GAUTHIER, Mme KECHLAL, 3 ABSTENTIONS : M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, M. VILLEMEUR)
- b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (du 6 septembre 2022 au 22 novembre 2022)

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire	Numéro
06/09/2022	Conclusion d'une convention d'accompagnement à la fiscalité locale (locaux d'habitation)	/	13/09/2022	Finances	Le Maire	126
12/09/2022	Convention entre la région Ile de France et les organismes bénéficiaires des tickets-loisirs dans le cadre de l'appel à projets	/	19/09/2022	Jeunesse	Le Maire	127
12/09/2022	Convention entre la ville et A.E.C.F.T. pour la mise à disposition du complexe La Doumègue	3 910,38 €	19/09/2022	Vie locale	Le Maire	128
12/09/2022	Conventions d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service unique entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour les établissements municipaux d'accueil de jeunes pour la période 2022-2025	/	20/09/2022	Education Petite enfance	Le Maire	129
16/09/2022	Contrat de prestation entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la SARL " LA FERME DE TILIGOLO " pour une ferme pédagogique et ses spectacles dans le cadre de la « Journée des animaux 2022	2031,93 € TTC	03/10/2022	Vie locale	Le Maire	130
20/09/2022	Convention d'honoraires avec le cabinet pour accompagner la commune de Juvisy-sur-Orge pour toutes matières relevant du droit public	100,00 € HT	22/09/2022	Juridique	Le Maire	131
26/09/2022	Convention pour la mise à disposition de salles et locaux municipaux de la commune de Juvisy-sur-Orge	/	06/10/2022	Juridique	Le Maire	132
28/09/2022	Convention pour la mise à disposition du stade Perrin de la Ville de Juvisy-sur-Orge	/	29/09/2022	Vie locale	Le Maire	133
26/09/2022	Marché n° 22 10 014 « Achat de Matériel de peinture pour le Centre technique municipal	35 000 HT	18/10/2022	Commande publique	Le Maire	134
26/09/2022	Marché n° 22 10 015 « Achat de Matériel d'électricité pour le Centre technique municipal	80 000,00 HT	18/10/2022	Commande publique	Le Maire	135
26/09/2022	Marché n° 22 10 016 « Achat de Matériel de bois et dérivés pour le Centre technique municipal	35 000, 00 HT	18/10/2022	Commande publique	Le Maire	136
26/09/2022	Marché n° 22 10 017 « Achat de Matériel de maçonnerie pour le Centre technique municipal	50 000, 00 HT	18/10/2022	Commande publique	Le Maire	137

26/09/2022	Marché n° 22 10 018 « Achat de Matériel de Quincaillerie, serrurerie et outillage pour le Centre technique municipal"	100 000, 00 HT	18/10/2022	Commande publique	Le Maire	138
26/09/2022	Marché n° 22 10 019 « Achat de Matériel de plomberie pour le Centre technique municipal	30 000, 00 HT	18/10/2022	Commande publique	Le Maire	139
26/09/2022	Marché n° 22 10 020 « Achat et livraison de plantes annuelles, bisannuelles, chrysanthèmes, bulbes poussées, vivaces"	30 000, 00 HT	20/10/2022	Commande publique	Le Maire	140
26/09/2022	Marché n° 22 10 022 « Prestations d'entretien (taille, élagage, pied d'arbre...) ou d'abattage sur le patrimoine arboré	140 000, 00 HT	18/10/2022	Commande publique	Le Maire	141
26/09/2022	Marché n° 22 10 025 « Travaux d'entretien, d'amélioration, de rénovation et de réparation en menuiserie, vitrerie et miroiterie des bâtiments communaux	400 000, 00 HT	27/10/2022	Commande publique	Le Maire	142
26/09/2022	Contrat de location et de maintenance des photocopieurs pour la Commune de Juvisy-sur-Orge	105 042, 21 HT	21/10/2022	Juridique	Le Maire	143
27/09/2022	Convention de réciprocité gratuite entre la ville d'Athis-Mons et la ville de Juvisy-sur-Orge, relative aux frais de scolarité des enfants scolarisés en ULIS	/	29/09/2022	Education Petite enfance	Le Maire	144
21/09/2022	Convention dans le cadre de la prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Bonus associés 2022/2023 »	/	29/09/2022	Education Petite enfance	Le Maire	145
03/10/2022	Convention de formation professionnelle - CACES R482-A/B1/C1/D	2520,00 TTC	20/10/2022	DRH	M. Perrimond (3ème adjoint au Maire)	146
24/10/2022	Convention de formation professionnelle : accueil des enfants en situation de handicap	2 900, 00 HT	12/10/2022	DRH	M. Perrimond (3ème adjoint au Maire)	147
10/10/2022	Contrat pour la solution de la gestion de la dette propre et de la dette garantie avec prestation d'assistance à la négociation de prêts nouveaux	3 798, 00 HT	24/10/2022	Finances	Le Maire	148
14/10/2022	Convention entre la ville de Juvisy-sur-Orge et la compagnie Princesse Moustache pour la représentation du spectacle Rudolph à destination des élèves de l'école maternelle La Fontaine	896, 75 TTC	21/10/2022	Education Petite enfance	Le Maire	149
14/10/2022	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'auto-entreprise « Les Petits Riens Musicaux» pour des ateliers d'éveil musical et sensoriel au sein des micro-crèches Fée Clochette et Peter Pan	90, 00 HT	21/10/2022	Education Petite enfance	Le Maire	150

18/10/2022	Signature d'un bail commercial 34 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge	1 700,00/mois	25/10/2022	Juridique	Le Maire	151
07/11/2022	Avenant 1 au marché n°21 10 010-16 « Travaux de construction d'un groupe scolaire à Juvisy-sur-Orge » - Lot n°1 : Gros œuvre, VRD, Espaces verts	173 533, 86 HT	22/11/2022	Commande publique	Le Maire	152
18/10/2022	Avenant 2 au marché n° 19 10 024 « Acquisition de mobilier scolaire pour la ville de Juvisy-sur-Orge »	/	03/11/2022	Commande publique	Le Maire	153
19/10/2022	Convention pour la prise en charge de 4 maquilleuses dans le cadre de la manifestation « Halloween - La Mairie Hantée » du samedi 29 octobre 2022	600,00 TTC	25/10/2022	Vie locale	Le Maire	154
21/10/2022	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Association Ville Verte pour l'animation « un atelier papier recyclé et un atelier tri de déchets » à destination de tous les élèves de MS et GS de l'école maternelle Dolto	450, 00 TTC	25/10/2022	Education Petite enfance	Le Maire	155
25/10/2022	Avenant n° 2 au marché n° 19 10 008-009 « Acquisition de fournitures et livres scolaires pour la ville de Juvisy-sur-Orge » lot n°2 : Livres scolaires	18 000, 00 HT	22/11/2022	Commande publique	Le Maire	156
25/10/2022	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la SAS BL Education pour la l'animation de huit ateliers « Atelier pour BD » à destination de tous les enfants du CLAS de la ville de Juvisy-sur-Orge.	1 394, 40 TTC	28/10/2022	Education Petite enfance	Le Maire	157
26/10/2022	Désignation de Maître Sandra KAYEM pour assurer la défense des intérêts de l'agent de police municipale de Juvisy-sur-Orge devant le tribunal judiciaire d'Evry dans le cadre de la protection fonctionnelle.	600, 00 HT	07/11/2022	Juridique	Le Maire	158
26/10/2022	Convention de formation professionnelle - « CAP esthétique cosmétique parfumerie » dans le cadre du Compte Personnel de Formation - RETIREE-	Certificat administratif	26/10/2022	DRH	Le Maire	159
26/10/2022	Convention professionnelle CACES	710, 40 TTC	08/11/2022	DRH	Le Maire	160
28/10/2022	Contrat de prestation de service portant sur l'organisation d'ateliers dénommés "le Jardin Sensoriel et Créatif" à destination des micros-crèches Fée Clochette et Peter Pan et du multi-accueil Korczak	568 TTC	08/11/2022	Education Petite enfance	Le Maire	161
28/10/2022	Convention passée avec le Centre Kapla et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour l'animation d'ateliers dans le cadre d'un projet pédagogique destiné aux élèves des classes élémentaires du Groupe Scolaire Tomi Ungerer	1 169, 00 TTC	08/11/2022	Education Petite enfance	Le Maire	162

02/11/2022	Préemption du fonds de commerce - 10 Allée Jean Olivier Nicolas .	43 000, 00 HT	08/11/2022	Urbanisme	Le Maire	163
26/10/2022	Avenant 3 au marché 20 10 028-030 « Fournitures de denrées alimentaires pour les services de restauration scolaire et périscolaire » Lot 2 : Viande crue et cuite sauf porc - retirée -	Certificat administratif		Commande publique	Le Maire	164
07/11/2022	Avenant 2 au marché 21 10 010-016 « Travaux de construction d'un groupe scolaire à Juvisy-sur-Orge » Lot 1 : Gros œuvre, VRD, Espaces verts.	5 671, 80 HT	22/11/2022	Commande publique	Le Maire	165
08/11/2022	Avenant 3 au marché 21 10 010-016 « Travaux de construction d'un groupe scolaire à Juvisy-sur-Orge » Lot 1 : Gros œuvre, VRD, Espaces verts	83 838, 00 HT	22/11/2022	Commande publique	Le Maire	166
04/11/2022	Avenant 1 au marché 21 10 010-16 « Travaux de construction d'un groupe scolaire à Juvisy-sur-Orge » - Lot 2 - Clos et couvert	12 324, 00 HT	22/11/2022	Commande publique	Le Maire	167
07/11/2022	Avenant 1 au marché 21 10 010-16 « Travaux de construction d'un groupe scolaire à Juvisy-sur-Orge » - Lot 5 - Chauffage, ventilation, plomberie	6 214, 58 HT	22/11/2022	Commande publique	Le Maire	168
	Avenant 1 au marché 22 10 005 "Achat de fournitures administratives, de papier et de consommables informatiques" - RETIREE-	Certificat administratif		Commande publique		169
16/11/2022	Contrat de services Berger Levrault Echanges Sécurisés (Saas BLES)	409, 55 HT	16/11/2022	Finances	Le Maire	170
14/11/2022	marché subséquent 3 relatif à l'accord-cadre 20 10 034-041 « Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré-adolescents de la ville de Juvisy » lot 7	83, 75 TTC/jour	22/11/2022	Commande publique	Le Maire	171
14/11/2022	marché subséquent 3 relatif à l'accord-cadre 20 10 034-041 « Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré-adolescents de la ville de Juvisy » lot 8	96,87 TTC/jour	22/11/2022	Commande publique	Le Maire	172
16/11/2022	Contrat de cession du droit d'exploitation entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Compagnie Oxalie pour le spectacle « La Pirogue Enchantée » au sein des structures Petite Enfance	2 350, 00 TTC	24/11/2022	Education Petite enfance	Le Maire	173
17/11/2022	Convention de mise à disposition d'une salle municipale "Espace Pidoux de la Maduère"	/	24/11/2022	Juridique	Le Maire	174
17/11/2022	Convention de location d'emplacements pour le stationnement de véhicules Immeuble sis 5 rue Frédéric Merlet à Juvisy-sur-Orge	/	22/11/2022	Juridique	Le Maire	175
17/11/2022	Conventions de location d'emplacements pour le stationnement de véhicules Immeuble sis 5 rue Frédéric Merlet à Juvisy-sur-Orge	/	22/11/2022	Juridique	Le Maire	176

18/11/2022	Convention de formation professionnelle / Gestion de temps et organisation du travail	2 268, 00 HT	23/11/2022	DRH	M. Perrimond (3ème adjoint au Maire)	177
21/11/2022	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association « Les Z'Allumés des Arts » pour la représentation du le « Papa Clown » à destination de tous les élèves de maternelle du groupe scolaire Tomi-Ungerer	775, 00 TTC	24/11/2022	Education Petite enfance	Le Maire	178
22/11/2022	Convention passée avec La ligue de l'enseignement de l'Essonne, l'UDAF 91, l'IFAC et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour la mise en place de l'opération Lire et faire lire dans les structures éducatives de la ville.	/	24/11/2022	Education Petite enfance	Le Maire	179
22/11/2022	Convention passée avec MONTEM CONCEPT et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour un projet d'animation d'un atelier LEGO DUPLO aux élèves de l'école maternelle La Fontaine	493, 00 TTC	24/11/2022	Education Petite enfance	Le Maire	180

Points inscrits à l'ordre du jour

1) **Abrogation de la délibération n° 54 du 29 juin 2022 et attribution de la protection fonctionnelle à Madame le Maire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 24 POUR, 7 CONTRE : (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, Mme KECHLAL, M. PLAS, M. VILLEMEUR)

DECIDE d'abroger la délibération n°54 du conseil municipal du 29 juin 2022,

DECIDE d'accorder la protection fonctionnelle à Madame BENSARSA-REDA, maire de la commune de Juvisy-sur-Orge, pour les faits ayant donné lieu à la plainte avec constitution de partie civile déposée le 18 août 2022 à l'encontre de Monsieur VILLEMEUR,

DIT que les frais d'avocat et de justice relatifs à cette affaire seront pris en charge par la commune au titre de la protection fonctionnelle,

PRECISE que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de la ville

2) **Budget Ville - Exercice Budgétaire 2022 - Décision Modificative n°2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 31 POUR, 1 ABSTENTION (Mme KECHLAL)

APPROUVE la décision modificative n°2 présentée ci-dessus.

DIT que Madame le Maire et Monsieur le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3) **Budget Ville – Mandatement des dépenses d’investissement – exercice 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 31 POUR, 1 ABSTENTION (Mme KECHLAL)

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et non compris les crédits ouverts dans le cadre de l’autorisation de programme, comme suit :

		ouverture crédits BP 2023
10	dotations, fonds divers et réserves	30 000,00
20	Immobilisation incorporelles	100 000,00
21	Immobilisation corporelles	896 000,00
23	immobilisations en cours	300 000,00
27	autres immobilisations financières	10 000,00
		1 336 000,00

- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans l’autorisation de programme, dans la limite du montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des crédits de paiement ouverts en 2022, conformément à l’article 6 du règlement budgétaire et financier.

		CP ouverts 2023 avant le vote du budget pour l’AP
20	Immobilisation incorporelles	0,00
21	Immobilisation corporelles	0,00
23	immobilisations en cours	2 300 310,54
		2 300 310,54

4) **Modification de l’autorisation de programme et crédits de paiement – Construction d’un groupe scolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 31 POUR, 1 ABSTENTION (Mme KECHLAL)

MODIFIE l’autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) selon la répartition susmentionnée.

AUTORISE Madame Le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 définis et inscrits au budget de la Commune.

PRECISE que les dépenses seront financées par le FCTVA, l’autofinancement, l’emprunt et les subventions notifiées.

- 5) Garantie d'emprunt accordée à hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société d'HLM PIERRES ET LUMIERES, sise 112, avenue Aristide Briand 92160 ANTONY concernant le réaménagement d'une ligne de Prêt, pour un montant de 4 835 939,02 €, contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de construction de 67 logements 2, avenue A. France / place Guynemer à Juvisy-sur-Orge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 30 POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme KECHLAL, M. PLAS)

ACCORDE le renouvellement de sa garantie pour le remboursement de la ligne de Prêt réaménagée initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-après et référencées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de Prêts réaménagées » de l'avenant de réaménagement n°128493 constitué d'une ligne de Prêt d'un montant de 4 835 939,02 € (quatre million huit cent trente-cinq mille neuf cent trente-neuf euros deux centimes).

Ledit avenant est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

APPORTE la garantie aux conditions suivantes :

Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne de prêt réaménagée sont indiquées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de Prêts réaménagées ».

La ligne de prêt est réaménagée à taux révisable indexé sur le taux du Livret A. Le taux du Livret A effectivement appliqué à la ligne de prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 26/10/2021 est de 0,50%.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à la ligne de prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

La garantie de la collectivité est accordée pour la ligne de prêt réaménagée à hauteur de 100 %, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

PRECISE que les clauses de la convention de réservation de 14 logements locatifs alloués à la Ville en contrepartie de la garantie d'emprunt consentie initialement pour cette opération restent inchangées.

- 6) Avances de subventions aux associations et CCAS - Année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 30 POUR, 1 ABSTENTION (Mme KECHLAL) M. LORIC ne prend pas part au vote.

APPROUVE le versement d'avances de subventions aux associations ainsi qu'il suit :

- 1- Alerte Juvisy basket : 22 000 €
- 2- Le Club des Nageurs : 4 330 €
- 3- Juvisy Académie de Football de l'Essonne : 20 000 €
- 4- La tour de Juvisy : 2 140 €
- 5- CCAS : 111 600 €

DIT que le montant de la subvention pour 2023 sera défini au moment du vote du budget.

DIT que les dépenses seront imputées au budget communal 2023 au chapitre 65.

7) **Modalités de reversement à l'EPT 12 « Orly Seine Bièvre » d'une partie du produit de la Taxe d'aménagement des années 2022 et 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

DECIDE de ne pas reverser à l'EPT 12 une part du produit de la Taxe d'Aménagement collectée par la Commune pour les exercices 2022 et 2023, et donc de fixer le taux de reversement à 0%.

8) **Tarifs forfaitaires pour le maintien de la qualité du cadre de vie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 29 POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme GAUTHIER, Mme KECHLAL, M. PLAS)

DECIDE de fixer les tarifs suivants

TYPE D'INFRACTION	TARIF
Dépôts de prospectus et de revue publicitaire en dehors des boîtes aux lettres	50 € l'unité
Apposition d'affiches ou autocollants en dehors des espaces autorisés	100 € l'unité
Réalisation de tags (surface égale ou supérieure à 1m ²)	150 € le m ²
Réalisation de tags (surface inférieure à 1m ²)	100 €
Défécation ou miction sur l'espace public, crachats, déjections canines non ramassées	68 € par intervention
Salissures de voirie par les transporteurs Non-remise en état des espaces publics après travaux	600 € par intervention
Non-respect des conditions de dépôts de déchets : - dépôts en vrac - dépôt à côté de périscopes de colonnes enterrées - dépôts de verre à côté des colonnes aériennes - détritrus en dehors des corbeilles (mégots, chewing-gum, etc...)	68 € par intervention
Dépôts sauvages	Forfait de 1 500 €
Dépôts sauvages avec amiante	Forfait de 3 000 €

AUTORISER Madame Le Maire à signer tous les documents afférents

9) **Convention d'indemnisation en application de la théorie de l'imprévision**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 29 POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme GAUTHIER, Mme KECHLAL, M. PLAS)

APPROUVE l'indemnité d'un montant de 536.18 € pour la période du 1^{er} avril au 31 août 2022 de la société Saveurs et Vie aux fins de compenser les charges extracontractuelles supportées.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'indemnisation en application de la théorie de l'imprévision ainsi que tout document y afférent.

- 10) **Adhésion au groupement de commandes avec le conseil départemental de l'Essonne pour bénéficiaire de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) « ONE »**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

APPROUVE les conditions exposées dans la convention de groupement de commandes proposée par le Département de l'Essonne afin de bénéficier d'un ENT commun sur le territoire pour ses écoles,

AUTORISE, Madame le Maire, à effectuer les démarches et signatures nécessaires à l'adhésion de la commune au groupement de commandes nécessaires à la mise en œuvre d'un Environnement Numérique de Travail dans les meilleurs délais.

- 11) **Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de carburants en station-service par cartes accréditatives et livraison de carburant**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE 31 POUR, 1 ABSTENTION (Mme KECHLAL)

APPROUVE les termes du projet de convention annexé à la délibération, visant la constitution du groupement de commandes « fourniture de carburants en station-service par cartes accréditatives et livraison de carburant » ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement et tous documents y afférents ;

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune

CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

- 12) **Dérogation au repos dominical – concessionnaires automobiles**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE 25 POUR, 3 CONTRE (Mme KECHLAL, Mme GAUTHIER, M. PLAS) et 4 ABSTENTIONS (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, M. VILLEMEUR)

APPROUVE le principe de dérogation au repos dominical pour les concessionnaires automobiles de la ville de Juvisy-sur-Orge

APPROUVE la liste des dimanches soumise par le Conseil National des Professions Automobiles

1. Dimanche 15 janvier 2023
2. Dimanche 12 mars 2023
3. Dimanche 11 juin 2023
4. Dimanche 17 septembre 2023
5. Dimanche 15 octobre 2023

AUTORISE Madame le Maire à prendre les arrêtés qui conviennent pour chaque concessionnaire qui en fait la demande.

13) Recensement (partiel) rénové de la population – Année 2023 - Rémunération des agents recenseurs et coordonnateurs

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la MAJORITE 31 POUR et 1 ABTENSTION (Mme KECHLAL)

AUTORISE le Maire à :

- Inscrire la dotation forfaitaire de 3332 € de recensement en recettes au budget de l'année 2023,
- Recruter les agents recenseurs et à les rémunérer,
- Désigner par arrêté toute personne concourant au recensement.

DÉCIDE de rémunérer les agents concourant au recensement de l'année 2023 sur la base suivante :

Agents recenseurs :

- 1,17 € par Feuille de Logement (FL),
- 1,61 € par Feuille de Logement internet,
- 1,51 € par Bulletin Individuel (BI),
- 1,70 € par Bulletin Individuel internet,
- 0,60 € par Feuille de Logement Non Enquêtée (FLNE)
- 0,85 par Fiche d'Adresse Non Enquêtée (FANE),
- 43,90 € par demi-journée de formation obligatoire,
- Une prime de 89,27 € pour effectuer la tournée de reconnaissance,
- Une prime de 73,17 € si le carnet de tournée a été bien tenu,
- Une prime de 73,17 € pour accomplissement des opérations terminales bien effectuées.

DÉCIDE d'attribuer une indemnité forfaitaire de téléphone pour l'utilisation de son portable personnel par l'agent recenseur : 27,30 € pour les cinq semaines.

Agents participants aux opérations

- Prime forfaitaire pour le coordonnateur : 350,00 €.
- Prime forfaitaire pour le coordonnateur suppléant : 150,00 €

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023 :

- Dépenses : Chapitre 012 - Fonction 0222,
- Recettes : Chapitre 74 - Fonction 0222 - Nature 7484.

PRECISE que la campagne de l'année 2023 aura lieu du 19 janvier 2023 au 25 février 2023.

14) Modification du règlement de formation de la Ville de Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

APPROUVE la modification du règlement de formation de la ville de Juvisy-sur-Orge tel que présenté et annexé à la présente délibération.

15) **Modification du règlement intérieur du télétravail de la Ville de Juvisy-sur-Orge et du CCAS**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

APPROUVE la modification du règlement intérieur du télétravail sur la commune de Juvisy-sur-Orge et le Centre Communal d'Action Sociale, annexé à la présente délibération.

16) **Logements de fonction - Modification de la liste des emplois et des conditions ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction**
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'UNANIMITE

APPROUVE la modification de la délibération n°93 du 15 décembre 2016 fixant la liste des emplois et conditions ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction

APPROUVE la liste des emplois à l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service telle que suit :

Emploi	Obligations liées à l'octroi du logement de fonction
Gardien du gymnase Delaune	Sécurisation des lieux
Gardien du stade Perrin	Sécurisation des lieux
Gardien du stade Maquin	Sécurisation des lieux
Gardien du cimetière	Sécurisation des lieux
Gardien du parc et de l'Hôtel de Ville	Sécurisation de l'Hôtel de Ville avec ouverture et fermeture du bâtiment et surveillance du parc, sortie des containers
Agent chargé des parcs Argeliès et Condorcet	Sécurisation du parc et du bâtiment Argeliès, du parc Condorcet et sortie des containers Michelet
Agent chargé du centre technique municipal	Sécurisation du Centre Technique Municipal avec ouverture et fermeture, sorties des containers. Déclenchement des urgences et suivi des équipes de la propreté urbaine. Ecole Michelet avec sorties des conteneurs. Ouverture et fermeture, sorties des conteneurs du Parc Argeliès.
Agent chargé des écoles La Fontaine et Michelet	Sécurisation des écoles La Fontaine et Michelet avec sorties des containers Sécurisation du cimetière en l'absence du gardien
Agent chargé du parc Gounod	Sécurisation des lieux, surveillance du parc Gounod et sortie des containers

AUTORISE Madame le Maire à prendre les arrêtés individuels d'attribution de logement.

DIT que les charges locatives (eau, gaz, électricité, chauffage, taxes ou impôts liés à l'occupation du logement) sont supportées par les agents bénéficiant de logement de fonction, conformément au décret 2012-752.

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

17) Modification du tableau des emplois et des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

MODIFIE le tableau des effectifs liés à la carrière des agents comme indiqué en annexe 1

MODIFIE le nombre le tableau des effectifs, notamment par la création des postes suivants (annexe 1) :

- Coordinateur de petite enfance
- Postes dans le cadre de l'ouverture du prochain groupe scolaire (4 classes pour l'ouverture prévu en septembre 2023)

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget : chapitre 012.

18) Subvention versée à l'association « Le T Dansant de Juvisy »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 31 POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme GAUTHIER, Mme KECHLAL)

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 2000 € à l'association Le T Dansant de Juvisy

DIT que le montant de cette subvention, soit 2000 €, est inscrit au Budget Communal 2022, chapitre 65, Nature 6574.

19) Centre de vacances printemps 2023 - Fixation de la tarification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 26 POUR, 7 ABSTENTIONS (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, Mme KECHLAL, M. PLAS, M. VILLEMEUR)

FIXE, ainsi qu'il suit, les montants des participations familiales aux frais de séjours pour les enfants inscrits dans les centres de vacances

QF	Taux de participation des familles par tranche de QF	Séjour multi-activités à la montagne (8 jours) pour les 6-11 ans	Séjour multi-activités à la montagne (8 jours) pour les 12-14 ans
1A	30%	201 €	233 €
1B	32%	214 €	248 €
2	35%	235 €	271 €

3	38%	255 €	295 €
4	41%	275 €	318 €
5	44%	295 €	341 €
6	50%	335 €	388 €
7	56%	375 €	434 €
8	63%	422 €	488 €
HC (coût réel séjour)	100%	670 €	775 €

DIT que :

- Ces barèmes seront appliqués à tous les enfants dont les parents sont domiciliés à Juvisy-sur-Orge.
- Les enfants ne résidant pas à Juvisy ne seront admis qu'à titre exceptionnel et dans la limite des places disponibles. Le prix du séjour demandé à la famille sera celui facturé à la Ville par l'organisme (hors commune).
- Les familles ayant quitté Juvisy-sur-Orge au cours de l'année scolaire, mais dont les enfants continuent à fréquenter les écoles de la Ville, seront assimilées à des familles juvisiennes.
- Par ailleurs, il est entendu que la Ville se réserve le droit d'examiner toute situation susceptible de constituer un cas particulier.
- Un acompte de 50 € ou l'aide aux vacances – Vacaf AVE, sera demandé au moment de l'inscription. L'acompte restera acquis en cas d'annulation de la réservation. Sauf cas de force majeure justifiée (maladie, hospitalisation...) et en cas d'annulation des séjours suite aux directives gouvernementales. Les bons vacances de la CAF ne pouvant être encaissés en cas de désistement du fait de la famille, il sera demandé une contrepartie correspondant à l'acompte initial de 50 €.
- Une déduction de 10% sur le montant de la participation familiale sera effectuée pour le 2^{ème} enfant d'une même famille (et a fortiori pour le ou les suivants) participant à un séjour pendant la même période de vacances.

AUTORISE le paiement échelonné au Trésor Public avec leur accord, des participations dues par les familles des prestations de centres de vacances.

PRECISE que les recettes afférentes sont inscrites au budget de l'exercice 2023.

- 20) **Convention Territoriale Globale 2022-2025 entre Ville et la Caisse d'Allocation Familiale**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 32 POUR, 1 ABSTENTION (Mme KECHLAL)

SOLLICITE la Caisse d'Allocations Familiales afin de mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale sur la Commune,

S'ENGAGE à élaborer les documents contractuels s'y rapportant dont un plan d'actions sur 4 ans (2022-2025),

DIT que l'ensemble des subventions générées seront inscrites aux recettes de la commune,

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que les avenants à venir ou toute pièce afférente à son exécution.

21) Modification de la carte scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 32 POUR, 1 CONTRE (Mme KECHLAL)

DECIDE de modifier les secteurs scolaires des écoles maternelles et élémentaires de la commune en y intégrant le nouveau groupe scolaire.

DIT que les secteurs scolaires sont détaillés dans l'annexe ci-jointe,

DIT que lorsque les capacités d'accueil de l'école de secteur sont atteintes (au regard des locaux, du nombre d'enseignants affectés et des prévisions d'effectifs scolaires N et N+1), les élèves peuvent être orientés vers les autres écoles de la commune,

DIT que pour le secteur du nouveau groupe scolaire ces mesures s'appliquent pour les inscriptions scolaires en petite section et en cours préparatoire relative à la rentrée scolaire de septembre 2023, ainsi qu'aux fratries de ces enfants qui seront scolarisées en moyenne et grande sections de maternelles, en CE1 (Cours Élémentaire première année) et en CE2 (Cours Élémentaire deuxième année) à la rentrée scolaire de septembre 2023.

DIT que pour les autres secteurs ces mesures s'appliquent pour toute inscription scolaire relative à la rentrée scolaire de septembre 2023.

22) Modification du nouveau règlement de fonctionnement pour les établissements d'accueils du jeune enfant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

APPROUVE la modification du règlement de fonctionnement des accueils collectifs et familial du jeune enfant, joint en annexe.

DIT que ces dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2023.

23) Modification du règlement d'attribution des places en établissement d'accueils collectifs et familial du jeune enfant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 32 POUR, 1 ABSTENTION (Mme KECHLAL)

APPROUVE les modifications au règlement d'attribution des places en établissements d'accueils collectifs et familial du jeune enfant, annexé à la présente délibération.

DIT que ces dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2023.

24) Convention de collaboration territoriale pour les droits de l'enfant entre la Ville et l'UNICEF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE, 30 POUR, 1 ABSTENTION (Mme KECHLAL) Mme GAUTHIER et M. PLAS ne prennent pas part au vote.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de collaboration territoriale pour les droits de l'enfant

25) Groupe scolaire Michelet – autorisation de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d’une Structure d’Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 32 POUR, 1 CONTRE (Mme KECHLAL)

1. **AUTORISE** Madame le Maire à déposer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la Commune
2. **AUTORISE** Madame Le Maire à engager toutes démarches et procédures administratives qui seraient rendues nécessaires pour la réalisation de ce projet.

26) Modification du règlement intérieur de l’aide financière en direction des familles recourant à un mode de garde privé pour les enfants de 0 à 3 ans
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE 26 POUR, 7 ABSTENTIONS (Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, Mme KECHIAL, M. PLAS, M. VILLEMEUR)

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la mise en la place de cette aide en direction des familles recourant à un mode de garde principale privé pour les enfants de 0 à 3 ans,

APPROUVE le règlement intérieur joint en annexe à la délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s’y rapportant,

DIT que cette dépense est inscrite au budget 2023.



La séance est levée à 22h45.

Le Maire



Lamia BENSARSA REDA